

Annonces Légales

Arrêté n° R03-2022-12-30-00001 du 29 décembre 2022 fixant pour l'année 2023 la liste des supports habilités à publier des annonces judiciaires et légales En vertu de cet arrêté, le tarif appliqué est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

CONSTITUTION

EGA05412

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CAYENNE du 9 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : K2C
Siège : 3018 Route de Baduel 97300 CAYENNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 100 euros
Objet : Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée ; mise à disposition d'un lieu d'hébergement de courte durée comprenant, des pièces complètement meublées ou des espaces de vie, il peut s'agir d'appartements situés dans de petits bâtiments indépendants à plusieurs niveaux ou dans des ensembles de bâtiments ou de maisons, cabanes, pavillons ou carbets isolés ; acquisition ou construction de murs d'hôtel touristique ; exploitation de fonds de commerce d'hôtellerie, de plateaux repas, location de salle de réunion ; location d'appartements meublés ou non ; location, sous-location, de locaux avec gardiennage et conciergerie, achat en vente de nuitées pour hébergement collectif en appartement à caractère social non touristique ; activités de loisirs, sportives ou culturelles qui s'intègrent directement et à titre principal à une activité hôtelière ou touristique et ne consistent pas en l'exploitation de jeux de hasard et d'argent ; les services de proximité en épicerie sociale, laverie, activité de bien-être et jardin partagé ; construction, rénovation ou extension de tout bâtiment à usage d'habitation.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par les associés sont libres.

Présidente : Mme Zénia MARIVAL, demeurant 3018 Route de Baduel 97300 CAYENNE.

La Société sera immatriculée au RCS de CAYENNE.
Pour avis.

MODIFICATIONS

EGA05411

FELY LOCATION

SAS au capital de 10.000
Siège social : Route de la Madeleine
Kelex 258 avenue Justin Catayée
97300 CAYENNE
900 308 974 RCS CAYENNE

L'associé unique, par décisions du 30/06/2023, a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient : FIRST GUYANE à compter du 30/06/2023, et de transférer le siège social de la société au 8 avenue Leopold Héder 97300 Cayenne à compter du 30/06/2023. Modification au RCS de Cayenne.

EGA05413

SCI NASARINE

SCI au capital de 1.000
Siège social : 6, Allée des Cigales
97300 CAYENNE
902 185 636 RCS CAYENNE

Les associés par AG du 13/09/2023 ont décidé de transférer le siège social du 6, Allée des Cigales à CAYENNE (97300) au 46, rue des Noix de Coco à CAYENNE (97300), et ce à compter du 13/09/2023. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Modification au RCS de CAYENNE.

EGA05414

SOCIETE DE MAITRISE D'OEUVRE GUYANE

SAS au capital de 7500
Siège social : Résidence Les Mombins III
Route de Rémiré
97354 REMIRE MONTJOLY
804 501 724 RCS CAYENNE

L'associé unique par décisions du 30/06/2023 a décidé de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire du cabinet IN EXTENSO AUDIT et le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Mme Nathalie DESPERT, la société n'ayant plus l'obligation de désigner un commissaire aux comptes. Dépôt légal effectué auprès du GTC de CAYENNE.

EGA05416



SAS PINSON - EON
1 rue de Rennes
35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE

BRICO GUYANE DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée
au capital de 200 000,00 euros
Siège social : 1 route de Baduel CS80480
Cayenne (97351) MATOURY
RCS CAYENNE 751 017 401

Réduction et augmentation du capital

Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 juin 2015, il a été décidé de réduire le capital social d'une somme de 100 000 euros par réduction de la valeur nominale de titres sociaux pour le porter de 200 000 euros à 100 000 euros.

Il a également été décidé de réduire le capital social à zéro par suppression des titres et pour le porter de 100 000 euros à 0 euro.

L'assemblée générale a décidé par la suite, l'augmentation du capital social par compensation d'un montant de 953 831 euros au pair avec une valeur nominale pour le porter de 0 euro à 953 831 euros.

A la suite de cette augmentation, il a été décidé de réduire à nouveau le capital de 453 831 euros par annulation de 453 831 titres sociaux pour le porter de 953 831 euros à 500 000 euros.

En conséquence, l'article des statuts a été modifié.

Pour avis,
Le Notaire

DIVERS

EGA05417



Perte de la moitié du capital

Aux termes de l'Assemblée Générale du 19/09/2023, de la société SMART MICRO, société à responsabilité limitée au capital de 8000 Euros, siège social : 69 Avenue Gaston Monnerville 97310 KOU-ROU, RCS CAYENNE 537 987 810

Conformément à l'article L223-42 du code du commerce, il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital.

Mention en sera faite au RCS de Cayenne.

Pour avis

Abonnez-vous
en ligne :

www.lapostille.fr

Notre adresse mail

:

contact@lapostille.fr

Une annonce légale

à publier

en Guyane ?

Saisissez-la en ligne !

7 Jours / 7

24 H / 24

Votre attestation

immédiatement

dans votre boîte mail

Paiement sécurisé

www.lapostille.fr